



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 février 2026**

Membres titulaires et suppléants présents : 35

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, BRUCHET Delphine, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, RAGOBERT Catherine ;

MM. BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUVERGER Thibaud GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, PICAULT Antoine, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre.

Pouvoirs : 4

M. James BRUNEAU donne pouvoir à M. Patrick GUERINET,
Mme Nadine DOUELLE donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE,
M. Hervé GAURAT donne pouvoir à M. Martial BOURGEOIS,
M. André VILLARD donne pouvoir à M. Jean-Louis BRISSON.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 22 janvier 2026 ;
- Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats ;
- Vote du budget 2026 et du montant de la participation des EPCI membres ;
- Modification des statuts et du Règlement Intérieur du PETR ;
- Lancement d'un appel d'offres pour la poursuite de l'étude « réseau de reliquats azotés » ;
- Révision du SCoT : validation de la phase 1 « diagnostic » ;
- Acceptation d'un don de l'association GAL Beauce & Gâtinais ;
- Contrat de territoire Juine Trame Verte et Bleue 2026-2030 ;
- Affaires diverses.

M. BERTHELOT, Maire de la commune de Chambon-la-Forêt, accueille les élus et leur présente quelques éléments clés de la commune et les derniers projets réalisés, comme les voies douces et la géothermie sur le pôle mairie.

Mme BEVIERE le remercie pour la mise à disposition de la salle des Fêtes, et pour son accueil. Elle salue les élus, en particulier les trois vice-présidents du PETR, les Présidents des intercommunalités, Mmes BESNIER et SAUTREUIL, élues régionales, ainsi que Mme la Sous-préfète.

Elle souligne la présence de quelques-uns des vice-présidents du Pays, puis du PETR, M. FEVRIER, M. GRILLON et Liliane DESPONT, ancienne directrice du Pays, invités pour ce dernier comité syndical de la mandature.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des 4 pouvoirs reçus.

Le quorum est atteint avec 35 membres délégués ou suppléants présents.

M. BARJONET est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu du Comité syndical du 22 janvier 2026

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical :

- Rapport d'activités 2025 et rapport d'orientations budgétaires 2026, puis débat,

- Affermissement de la tranche optionnelle 2 pour la démarche Natura 2000,
- Dossier CRST : travaux d'isolation pour le projet « Espérance » à Greneville-en-Beauce,
- Demande d'avenant au CRST pour permettre le financement de 3 projets « dernier commerce » et 1 « trame verte et bleue »,
- Avis sur le PLU de la commune de Pithiviers-le-Vieil,
- Affaires diverses : projet de modification des statuts et du Règlement Intérieur.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats

Mme BEVIERE rappelle que le PETR est déjà passé à la M57 depuis 2 ans, d'où l'examen d'un Compte Financier Unique, en lieu et place du Compte de Gestion et du Compte administratif.

La Présidente passe la parole à M. GUERINET, 1^{er} vice-président, qui expose les résultats issus des comptes de la Trésorerie, en concordance avec ceux de l'ordonnateur.

Recettes.

Prévision budgétaire : 32 205,64 € en investissement et 1 028 398,50 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 1 060 604,14 €.

Réalisations : 58 204,99 € en investissement et 670 151,80 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 728 356,79 €.

Aucun reste à réaliser.

Dépenses.

Prévision budgétaire : 243 871,24 € en investissement et 1 132 357,26 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 1 376 228,50 €.

Réalisations : 53 964,85 € en investissement et 865 082,39 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 919 067,25 €.

Restes à réaliser : 29 000,00 € en investissement.

Différences entre les titres et les mandats : 4 220,13 € en investissement et - 194 930,59 € en fonctionnement, soit un total cumulé de - 190 710,46 €.

Résultats antérieurs reportés : 211 665,60 € en investissement et 103 958,76 € en fonctionnement, soit un total cumulé de 315 524,36 €.

Résultat de clôture en investissement : 215 885,73 €. Restes à réaliser : - 29 000,00 €.

Résultat de clôture en fonctionnement : - 90 971,83 €.

Résultat cumulé en investissement : 185 885,73 €.

Résultat cumulé en fonctionnement : - 90 971,83 €.

Soit un total cumulé de 95 913,90 €.

La Présidente précise que la différence entre le prévisionnel et le réalisé, en fonctionnement, soit 774 110,56 € réalisés contre 1 132 357,26 € prévus, se justifie pour partie des études de la CLE en sous-réalisation, et des prévisions de dépenses liées aux postes au PETR qui ont été décalées à début 2026.

Le déficit est cependant plus important que d'habitude, notamment en raison du décalage du versement des fonds UE pour LEADER et Natura 2000.

En investissement, il y a toujours ce décalage entre le prévisionnel et le réalisé, 243 871,24 € contre 53 984,86 € réalisés, et des RAR de 29 000 €, car le PETR ne porte pas d'investissement, hormis le SCoT.

La Présidente quitte la salle. Ayant le pouvoir de Mme DOUELLE, ce dernier n'est pas valable pour ce vote.

M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, donne lecture du projet de délibération, en rappelant les éléments du CFU.

Résultat de clôture en investissement : 215 885,73 € et RAR de 29 000,00 €.

Résultat de clôture en fonctionnement : - 90 971,83 €.

Considérant ces éléments, il est proposé de voter le CFU et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

- 90 971,83 € au compte 002 « Déficit antérieur reporté » pour les recettes de fonctionnement.

215 885,73 € au compte 001 « Excédent antérieur reporté » pour les recettes d'investissement.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

La Présidente rejoint la salle.

M. GUERINET lui donne le résultat du vote. Cette dernière remercie les élus de leur confiance renouvelée et associe les collaborateurs qui suivent le budget.

Vote du budget 2026 et du montant de la participation des EPCI membres

Mme BEVIERE rappelle qu’une note a été jointe au dossier des élus du Comité syndical.

En dépenses de fonctionnement.

Reprise des 90 871,83 € de déficit de l’exercice précédent au chapitre 002.

Chapitre 011 « Charges à caractère général ». Le budget 2026 prévoit 401 312,71 €, c’est à dire une baisse sensible par rapport à 2025 (599 777,62 €), soit - 198 465 €, notamment car les études du SAGE seront désormais assumées financièrement par l’EPAGE du Bassin du Loing. Ceci touche particulièrement la ligne 617 « Etudes et recherches », qui diminue de moitié environ.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est en baisse également, car il y a deux postes en moins, ceux de la CLE du SAGE Nappe de Beauce. De ce fait, le chapitre diminue de 90 000 € environ par rapport aux prévisions de 2025.

Les autres dépenses sont simplement mises à jour.

Les prévisions budgétaires 2026, en fonctionnement, s’élèvent donc à 947 982,50 €.

En recettes de fonctionnement.

Comme cela a été exposé lors du rapport d’orientations budgétaires en janvier dernier, la liste des financements est longue et de plus en plus complexe à suivre.

Les « Dotations et participations » (chapitre 74) sont envisagées pour 931 651,50 €.

Les financements les plus importants proviennent de la Région, pour ses dotations directes (animation du CRST, du CLS) ou par les fonds qu’elle gère, comme les fonds européens FEADER.

Il n’y aura pas de subvention prévue de la part du Département du Loiret compte tenu des difficultés qu’il rencontre.

Les participations des EPCI membres sont maintenues à 3,25€/habitant, par année civile. Elles n’ont pas évolué depuis 2018. Pour 2026, cela représente 202 416,50 €, soit une nouvelle baisse de 1 365 €, car le PETR perd des habitants cette année encore. Pour autant, les charges du PETR augmentent constamment.

Les 35 000,00 € de la ligne « Autres groupements de collectivités » (74758) correspondent notamment à la participation du PETR Gâtinais montargois à la démarche LEADER, ainsi qu’au financement de la CLE par les Syndicats des eaux sur le périmètre de l’AESN. Il s’agit de soldes à verser pour ces derniers.

Ainsi, le budget prévisionnel 2026, en recettes de fonctionnement, s’élève à 947 982,50 €.

En dépenses d’investissement.

Mme BEVIERE indique que le budget d’investissement du PETR est toujours assez simple.

5 531,00 € sont prévus au chapitre 139 « Subventions d’investissement transférées au compte de résultat ».

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » prévoit 189 614,00 € de frais d’études (202) pour la révision du SCoT et 10 000,00 € de « frais d’insertion » (2033) et de « concessions et droits similaires » (2051).

Les « Immobilisations corporelles » (21) sont envisagées à hauteur de 70 591,88 €. Elles ne s’appuient cependant sur aucun besoin réel du PETR.

Le total des dépenses prévisionnelles en investissement s’élève à 265 736,88 €. Pour mémoire, en 2025, il était de 243 871,24 €.

En recettes d’investissement.

L’« Excédent d’investissement » (001) reporté est de 215 885,73 € comme évoqué au CFU.

Comme indiqué au budget de fonctionnement, 33 545,96 € d’« Opérations d’ordre de transfert entre sections » (40) sont prévus. A la ligne « Subventions d’équipements transférables » (131), le PETR indique 16 100 €, car il reste dans l’attente d’un financement Fonds vert pour le SCoT.

Le total prévisionnel des recettes est de 265 736,88 €.

Ne relevant pas d'observation et ayant répondu aux questions posées, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Il est donc proposé de maintenir la participation des Communautés de communes membres du PETR à 3,25 €/habitant, par année civile complète et de voter le budget 2026 équilibré en recettes et en dépenses à 947 982,50 € pour la section de fonctionnement et à 265 736,88 € pour la section investissement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts et du Règlement Intérieur du PETR

Mme BEVIERE rappelle le débat tenu lors du dernier comité en janvier.

Il s'agit ici de valider la proposition de modifications des statuts et du Règlement Intérieur du PETR, nécessitées par la baisse de population, en particulier sur la CC de la Plaine du Nord Loiret, qui passe sous le seuil des 7 000 habitants.

Selon la rédaction actuelle, la CCPNL « perdrait » 2 délégués au comité syndical et au Bureau. La volonté des élus étant de lui laisser une représentation suffisante, le choix est fait de « sanctuariser » le nombre de délégués tel qu'aujourd'hui, soit 65 au comité syndical et 17 au Bureau, en précisant que la représentation d'un EPCI ne pourra être inférieure à 8 délégué(e)s.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Lancement d'un appel d'offres pour la poursuite de l'étude « réseau de reliquats azotés »

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, vice-président référent sur le Contrat Eau et Climat (CTEC).

Il revient sur l'étude qui s'est déroulée, sur le même objet, entre 2023 et 2025, et qui consistait à construire un réseau de reliquats azotés sur les périmètres des 5 BAC prioritaires du PETR. Les prélèvements et analyses (reliquats entrée hiver (REH), reliquats sortie hiver (RSH) et sortie de récolte (RSR) sur 200 parcelles de test) visent à comprendre les mécanismes de piégeage de l'azote dans le sol, en fonction des cultures précédentes, de la pluviométrie et de la météo, des couvertures des sols en inter-culture, etc.

Selon les résultats de la première séquence, les agriculteurs souhaitent que le réseau soit maintenu pendant les 5 prochaines années du CTEC, afin d'avoir une analyse fine et d'envisager des actions concrètes pour améliorer le dispositif, notamment les couverts végétaux.

Les premiers prélèvements devant se faire en juillet-août 2026, il s'agit donc ici de lancer la consultation dès le mois de mars, et avant les élections. Les résultats seront analysés en mai ou juin prochain, et la nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO) choisira le prestataire courant juin 2026.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour information, Mme BEVIERE indique avoir participé à une réunion de l'association « Syndicat des Eaux et de l'Environnement Grande Beauce » (SGEEGB), présidée par M. MORISSEAU. Cette rencontre a permis un nouveau temps d'échanges avec la profession agricole. La création d'un GIE a été évoquée, pour travailler sur les actions qui pourraient être mises en place dans le cadre du CTEC et percevoir des aides de l'AESN.

Révision du SCoT : validation de la phase 1 « diagnostic »

Mme BEVIERE indique que le compte-rendu du dernier COPIL élargi aux personnes publiques associées (PPA) du 2 février est joint au dossier des participants.

Elle fait remarquer que les intercommunalités n'ont pas encore fait remonter leurs remarques alors qu'elles s'étaient engagées à le faire. Cela va devenir urgent pour les prendre en compte, le cas échéant, après analyse.

Elle rappelle les réunions de concertation déjà réalisées :

- Ateliers de concertation organisés avec les 3 EPCI membres les 9 et 11 juillet 2025 ;
- « Atelier des boussoles » organisé le 19 septembre 2025 ;
- Atelier diagnostic Économie, commerce et tourisme organisé le 10 novembre 2025 ;
- Comité de pilotage élargi aux PPA du 2 février 2026 (voir compte-rendu joint).

La Présidente demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de diagnostic.

N'en relevant pas, le Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais acte le diagnostic dans sa rédaction actuelle. Le PETR attend les remontées et remarques pour le consolider. Auparavant, il a bien été rappelé que le diagnostic est un document évolutif, qui peut être amendé au fur et à mesure de l'avancement de la révision du SCoT.

Une réunion publique sera organisée prochainement, sous une forme et à une date qui restent à définir.

Acceptation d'un don de l'association GAL Beauce & Gâtinais

Mme BEVIERE rappelle la création de l'association GAL Beauce & Gâtinais en parallèle du programme LEADER+ dans les années 2000. Cette association était en sommeil depuis plusieurs années. Dans le courant de l'année 2025, elle a été remise en ordre, sous la présidence de M. BRENDEL, puis dissoute en janvier dernier.

Dans le cadre de sa dissolution, l'association a souhaité faire don des sommes qu'elle détenait auprès de la Caisse du Crédit Agricole de Pithiviers, soit 10 552,53 €. La condition formulée est que ces fonds puissent permettre le développement de projets culturels ou valorisant les ressources naturelles du territoire.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat de territoire Juine Trame Verte et Bleue 2026-2030

Mme BEVIERE indique que le SIARJA sollicite, comme en 2021, l'avis du PETR sur son projet de CTEC avec l'Agence de l'Eau, et l'invite à le signer.

Le projet de CTEC Juine a été validé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il vise à répondre aux enjeux eau, associés au territoire de la Juine, en lien avec les orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin. L'essentiel des actions sont des opérations sur les cours d'eau et leurs zones humides et zones d'expansion de crues.

Le projet est construit sur 3 enjeux : reconquérir la biodiversité des milieux aquatiques et humides, faire face aux défis climatiques liés à l'eau, mobiliser les politiques publiques et les acteurs pour l'eau et la trame verte et bleue.

Comme le CTEC du PETR, le contrat Juine est sur une période de 5 ans, soit 2026-2030.

M. GUERINET précise qu'il n'y a pas d'implication du PETR, sauf s'il devait porter une action en particulier, ce qui n'est pas prévu à ce stade.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Avis d'opportunité sur un dossier déposé dans le cadre du CRST.

Mme BEVIERE précise que les dossier soumis au CRST sont d'ordinaire vus en Bureau. Le dossier de Chaussy est vu en Comité syndical, puisqu'il n'y a pas de Bureau avant les élections.

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, Maire de Chaussy, qui présente les grandes lignes du projet.

« Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal à Chaussy ». (Réf. dossier 00073868).

La commune de Chaussy souhaite réduire les coûts de fonctionnement liés au chauffage du bâtiment regroupant la mairie, la salle des associations et un logement, créé à l'étage, en réhabilitant thermiquement l'ensemble immobilier et en remplaçant la chaudière fioul par un système géothermique sur sondes (partie financée par l'ADEME et le FEDER via le COT ENR). Le logement permettra de renforcer l'offre d'hébergement communal.

Les gains énergétiques sont les suivants :

Classe énergie « D » avant travaux (337 kwh/m²/an) et classe « C » après travaux (159 kwh/m²/an), soit un gain de 13 884 kWh/an.

Classe GES « D » avant travaux (56 kgéq CO₂/ m²/an) et classe « C » après travaux (22 kgéq CO₂/ m²/an), soit un gain de 2 652 kgéq CO₂/an.

Coût HT du projet : 386 404,90 €.

Coût HT éligible : 22 302,63 €.

Subvention régionale sollicitée : 11 100,00€, soit 50 % des dépenses éligibles.

M. ROUSSEAU ne prend pas part au vote. Le Comité syndical donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

- Proposition de modification de la maquette financière du CRST.

Mme BEVIERE rappelle la demande faite par le PETR auprès de la Région pour permettre la modification de la maquette du CRST, afin de mieux financer les projets portés par les communes de Boynes, Greneville-en-Beauce, Pithiviers-le-Vieil et Puiseaux.

Jusqu'ici, cette demande a été rejetée par la Région.

Le PETR souhaite donc proposer une clé de répartition tenant compte des soldes sur les mesures du contrat concernées, ainsi que celui de la mesure dite « fongible ».

Mme BESNIER, vice-présidente de la Région relate un échange datant de l'après-midi même avec le vice-président chargé de l'aménagement du territoire et des CRST, qui laisse une « porte ouverte » pour trouver une solution plus favorable.

Le sujet est donc mis en attente. Le PETR va se rapprocher très rapidement des services régionaux pour faire avancer ce sujet.

- Présentation de l'équipe du PETR.

Mme BEVIERE invite l'ensemble de l'équipe du PETR à se rapprocher d'elle, et à se présenter.

C'est notamment l'opportunité de rencontrer Laura MURIEL, chargée de mission LEADER, qui a pris ses fonctions en début du mois de février.

- Prises de parole à l'occasion de la fin de mandat.

La Présidente rappelle qu'elle ne se représentera pas à la Présidence du PETR. Elle fait un rapide rappel de ses 22 années de présidence, invitant les futurs élus à s'investir pour que le Pithiverais connaisse un développement favorable dans les années à venir.

A sa suite, M. GUERINET, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme DAUVILLIERS, Mme BESNIER et enfin Mme la Sous-préfète lui rendent hommage pour son engagement depuis 2004.

Des cadeaux lui sont remis. Ce fut un grand moment d'émotion.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 20h, après avoir invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Thierry BARJONET

Patricia PAILLOUX